

ACCOMPAGNEMENT
MISE EN PLACE
OBLIGATION RGPD

CONSEIL RH



EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière de Ressources Humaines et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie de vos salariés.



ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE **OBLIGATION RGPD**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- Qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- Ou que son activité cible directement des résidents européens.

Si votre entreprise remplit ces conditions, vous devez vous mettre en conformité avec cette réglementation sous peine de très lourdes sanctions.

Nous vous accompagnons dans cette mise en conformité —

NOTRE MISSION

- Collecte des informations concernant votre entreprise —
- Collecte des informations concernant les traitements de données personnelles —
- Analyse des conséquences juridiques de votre statut, du nombre d'employés... —
- Vérification de l'existence éventuelle de dispositions spécifiques dans le droit positif, ou de référentiels et codes de conformité sectoriels —
- Analyse permettant de déduire les obligations juridiques, techniques et organisationnelles, ainsi que les mesures facultatives conseillées —
- Compte-rendu de l'analyse de la situation —
- Présentation des obligations et du niveau général de conformité ou de non-conformité —
- Plan d'action de mise en conformité —
- Proposition d'autres missions d'accompagnement —